

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2019

---

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 343

présenté par  
M. Hetzel et M. Breton

-----

**ARTICLE 23**

Supprimer l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa diminue de moitié la durée du débat sur l'irrecevabilité d'un texte. Or, l'irrecevabilité est demandée pour des motifs importants, tels que l'inconstitutionnalité du texte présenté.

Lorsqu'un projet de loi a plusieurs dizaines d'articles (PJ Pacte), il paraît totalement irréaliste de limiter à 15 minutes une telle motion.